

2023

# Bilan d'activité

Accueil de récolection en préfecture.  
055-238055 (055-238055) - 1213-D\_2024 - 153-DE  
Délivré de 16/05/2024 à 16/12/2024  
Date de clôture - 16/12/2024

## Le mot du président



Jean-Pierre ENJALBERT  
Président du SIAPE

Tout au long de l'année 2023, nous avons œuvré afin de protéger l'eau, un bien commun particulièrement fragile et menacé aujourd'hui. En lien avec nos différentes compétences, nous avons pu finaliser des projets d'envergure et en amorcer de nouveaux. Que ce soit pour garantir une gestion efficace des réseaux d'assainissement, un meilleur encadrement des pollutions, assurer une protection pérenne des milieux aquatiques et une prévention durable des risques d'inondation, nous avons fait notre maximum pour remplir notre mission de service public.

Bien sûr, nous n'agissons pas seuls. Nous sommes en étroite collaboration avec les communes, communautés d'agglomération et autres acteurs locaux. Les entreprises et les particuliers sont également parties prenantes. L'eau concerne tout le monde et chacun a son rôle à jouer. C'est d'ailleurs pour cette raison que le SIAPE attache une grande importance à la sensibilisation et à la diffusion de bonnes pratiques, notamment via des ateliers pédagogiques dans les écoles ou en allant directement à votre rencontre lors des manifestations communales. Cette dimension sera bientôt renforcée avec la création d'une Maison de l'Eau. Ce bâtiment a vocation à devenir un lieu ressource pour toutes les personnes qui participent et œuvrent, de près ou de loin, à la préservation de l'eau.

Préserver nos ressources en eau passe aussi par la protection de l'environnement, c'est pourquoi il nous paraissait essentiel de devoir développer un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Ce document stratégique permettra de répondre aux futurs grands enjeux de nos sociétés et de planifier des actions fortes pour les 10 prochaines années. Au-delà de l'aspect réglementaire, nous avons souhaité tenir compte d'une véritable dimension écologique en faveur de la biodiversité.

Une nouvelle page s'ouvre pour notre syndicat technique. De grands défis nous attendent... Si agir pour la préservation de l'eau en fait partie, nous devons pas que nos ambitions sont plus larges : déimpermeabilisation et revegetalisation des villes, lutte contre les îlots de chaleur, aménagement d'une trame verte et bleue, etc. Bref, redonner une place primordiale à la nature dans nos projets. Nous n'avons plus le choix face au changement climatique. Son impact se fait pleinement ressentir, par exemple les inondations ou les épisodes de sécheresse sont de plus en plus fréquents et intenses. Notre territoire doit s'adapter, sa résilience aussi. En tant qu'acteur de l'eau, nous avons pour mission de répondre dès maintenant à l'ensemble de ces problématiques par des actions concrètes.

Très bonne lecture.



# Sommaire

- 01** Nous sommes un service public essentiel p 06
  - 02** Nous assurons le bon fonctionnement des réseaux publics d'eaux usées et pluviales p 10
  - 03** Nous prenons soin des milieux aquatiques et humides p 14
  - 04** Nous œuvrons pour préserver la qualité de l'eau p 18
  - 05** Nous agissons pour prévenir les risques d'inondation p 22
  - 06** Nous sensibilisons à la protection de l'eau p 26
- Fonctionnement p 30  
Lexique p 31



**Nous sommes  
un service public  
essentiel**

## Notre territoire

Le SIARE est un acteur incontournable de la gestion des eaux.

### 8 cours d'eau principaux

in situ du Typeau, ruisseau de la Vallée de Montmorency, le ru de Beauport, le ru de Lianes, le ru d'Engelien, le ru d'Orléans, le ru du Grand Cail, le ru de la Liane

30 km à ciel ouvert et 10 km sont entoués  
58 km de berges

### 233 km de canalisations

175 km de canalisations de transport d'eaux usées et d'eaux pluviales  
58 km de canalisations de collecte (à Besençon et Saint-Prix)

### 23 bassins de rétention

une capacité de stockage de 400 000 m<sup>3</sup> d'eau de pluie

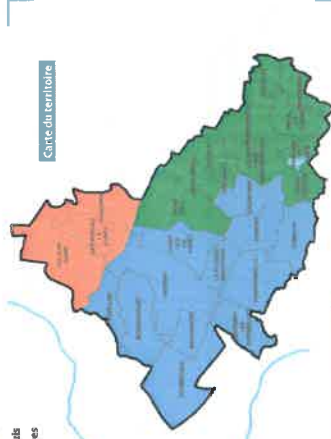


355 000 habitants

11 183 hectares

5 bassins versants

26 Communes et 03 BPC (établissements publics de coopération intercommunale)  
17 Communes couvertes par le SIARE Croult-Engelien-Vieille Mer



Carré du territoire



30 km à ciel ouvert et 10 km sont entoués  
58 km de berges



Pollution de l'eau



Ruissellement des eaux de pluie



Risque d'inondation



Biodiversité en danger

Le territoire du SIARE est majoritairement urbain mais comporte :

- 1 secteur rural et agricole
- 2 réserves biologiques
- La forêt de Montmorency, classée forêt de protection
- 5 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Le lac d'Engelien, les Bains, station thermalisée, unique dans la région (43 ha)

**Administratif**

- Territoire du SIARE
- Communes adhérentes au SIARE et à la Vallée de l'Oise
- CA Plaines Vallée de l'Oise et des Hauts de France
- CC de la vallée de l'Oise et des Hauts de France

**Hydrographiques**

- Cours d'eau
- Non navigables
- Plans d'eau

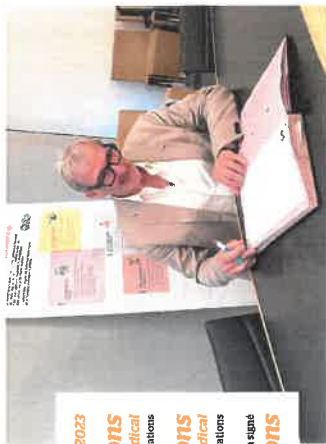
Face à ses problèmes endogènes, le SIARE doit agir de manière proactive pour rendre son territoire plus résilient.



## Notre gouvernance

52 délégués (+ 52 suppléants) composent le comité syndical, soit 2 représentants par commune.

Parmi eux, 15 font partie du bureau syndical. Les élus sont garants de nos missions de service public, au bénéfice de tous, dans une logique de solidarité de bassin versant.



En 2023

**5 réunions**  
du comité syndical  
27 délibérations

**10 réunions**  
du bureau syndical  
48 délibérations

Le Président a signé  
**36 décisions**

## Nos équipes

Une diversité de métiers : 35 collaborateurs répartis en trois pôles agissent au quotidien pour garantir la santé publique, préserver l'environnement et notre cadre de vie.



La Direction générale

Le service Communication

### Le pôle Technique

Service Exploitation et Réseaux communales + Bureau d'Etudes et Travaux  
+ Service Ressources numériques



### Le pôle Administratif

Cellule d'assistance administrative et technique + Service Juridique + Service Finances + Service Ressources Humaines



### Le pôle Environnement et Milieux Aquatiques



Nos équipes pluridisciplinaires sont composées d'ingénieurs, de techniciens, d'agents administratifs et de terrain. En 2023, nous avons également accueilli un apprenti en licence professionnelle Métièrs de la protection et de la gestion de l'environnement, parcours Ressources et Qualité de l'eau.

## Chiffres clés de l'année



Budget annuel consommé  
**34 M €**



2 opérations d'ouvrage se sont achevées en 2023.

Création du bassin de stockage enterré du Moutier à Doubisharre.

**20,5 M €\***

Raménagement du site des Cressomnières à Saint-Gaillen.

**10,16 M €\***

\*estimation du coût en fin d'impression TTC

## Retour en images sur les temps forts de 2023

Le 21 septembre 2023

Signature du Contrat Territorial Eau & Climat Crotti-Engliten-Vielle Mer 2023-2025



Le 25 septembre 2023

Inauguration du bassin du Moutier à Deuil-La-Barre.



Le 07 novembre 2023

Inauguration du site des Cressomnières à Saint-Gaillen.



# 02

## Nous assurons le bon fonctionnement des réseaux publics d'eaux usées et pluviales

Le SIARE a pour mission la collecte (pour les villes de Bessancourt, Bethemont-la-Forêt, Chauvry et Saint-Privé) et le transport des eaux usées et pluviales. Cela représente près de 233 km de canalisations à entretenir, dont 44 km de réseau unitaire, 87 km de réseau d'eaux usées et 102 km de réseau d'eau pluviales. L'ensemble forme un maillage souterrain essentiel pour évacuer les eaux usées vers une station d'épuration et les eaux pluviales vers le milieu naturel. Un service public essentiel pour garantir la salubrité publique et respecter le bon état écologique des milieux aquatiques.

### Un entretien régulier

Avec le temps, les réseaux d'assainissement subissent des dégradations qui perturbent le libre écoulement des eaux. Les problèmes les plus fréquents sont les obstructions dues à des déchets ou à des objets qui se sont accumulés dans les ouvrages, auxquelles sont confrontés nos équipes. C'est pourquoi nous surveillons, nettoions et parfois intervenons en urgence, pour assurer un service optimal aux usagers de notre territoire.

#### Surveiller



**6 087 m linéaires** de canalisations ont été inspectés par ITV (Inspection Télévisée).

Cette année encore, l'ensemble des réseaux ainsi que certains ouvrages particuliers ont fait l'objet d'un contrôle régulier. Les ouvrages sensibles ont été inspectés avec un contrôle renforcé après chaque épisode pluvieux.

Les réseaux sont également surveillés grâce à un système d'auto-surveillance qui fait remonter en temps réel des informations comme le débit, la hauteur d'eau et la vitesse (voir page 23).

#### Nettoyer

Pour éviter toutes sortes d'illies, un nettoyage préventif est planifié plusieurs fois par an.

#### Le curage

Le curage est un processus de nettoyage en profondeur qui vise à éliminer les dépôts et les obstructions accumulés à l'intérieur des canalisations.

**59 993 m linéaires** de canalisations ont été curés en 2023.

**45 629 m linéaires** programmés à l'avance

**14 364 m linéaires** à la suite d'inspections ponctuelles



#### Zoom sur... Les « points noirs » du réseau

21 tronçons ayant des spécificités (grande dalle en tôle, changements de forme, des canalisations vieillissantes, etc.) ont été identifiés. Des problèmes de recolliment et de raccordement ont été relevés plus fréquemment. Près de 4 300 mètres linéaires ont ainsi été curés 2 fois en prévention.

Parmi les ouvrages particuliers, plusieurs opérations de nettoyage ont été organisées.

- En tenant compte du taux de remplissage des ouvrages de décanalation, 1 122 ouvrages ont été vidés et près de 3 340 m<sup>3</sup> de dépôt ont été prélevés.
- 6 curages des baches de relèvement ont été effectués avec un volume total recueilli de 92 m<sup>3</sup> au poste de redoublement de Beauchamp-Paroisse.



### Zoom sur... Le poste de rôlement de Beauchamp-Pierelaye

Cet ouvrage d'assainissement est destiné à faire passer les eaux usées de la commune de Beauchamp-Pierelaye (à l'indicateur de la voirie) jusqu'à la station d'épuration de façon optimale jusqu'à la sortie de 12 000 m<sup>3</sup> par temps sec.

Les dispositifs de dégrillage et de désablement présents sur le site ont permis d'évacuer 2 567 m<sup>3</sup> de boues et de sable. Ces produits doivent suivre une filière spécifique de traitement. Ainsi, leur évacuation se fait en 300 m<sup>3</sup> d'installation de Storage et à l'écoulement par l'égout.

#### La dégratation

6 000 mètres linéaires de canalisations souterraines ont

été dégratés, ainsi que 12 bassins de retenue des eaux pluviales.

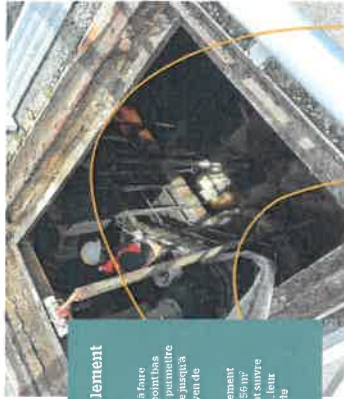
#### Le ramassage des déchets flottants

Un volume de 279 m<sup>3</sup> de flottants (plastiques, feuilles d'arbre, etc.) et de produits divers (verre, bois, etc.) a été collecté à la sortie des bassins de retenue des eaux pluviales.

Zoom sur... Le lac d'Enghien-lès-Bains

238 m<sup>3</sup> de déchets flottants ont été fouaillés dont :

- 75 m<sup>3</sup> provenant du lac.
- 183 m<sup>3</sup> au niveau des ouvrages installés en amont du lac (notamment dans le bassin Découpe et sur le Site des Cressonniers)



### La lutte contre les erreurs de branchement

Ben nombre d'habitations du territoire sont mal raccordées, c'est-à-dire que les canalisations privées d'eaux usées sont branchées au réseau public des eaux pluviales ou inversement. Ces erreurs de branchement ont des conséquences négatives sur le fonctionnement des réseaux. Pour connaître la situation d'une habitation, un diagnostic de conformité est effectué (obligatoire en cas de vente immobilière). Si celui-ci est non-conforme, des travaux doivent être mis en œuvre dans un délai d'un an. Une aide financière peut être octroyée, sans condition de ressources, pour réaliser ces travaux.

#### Les particuliers

287 diagnostics de conformité

des branchements d'assainissement ont été réalisés chez des particuliers cette année, à Bessancourt et Saint-Prix (pour les autres communes, ce sont les communautés d'agglomération qui ont la compétence).

#### Récapitulatif

- 135 branchements conformes
- 152 branchements non conformes

Parmi les 152 branchements non conformes :

- 33 habitations ont effectué des travaux de mise en conformité.
- 164 700 € de subvention ont été versés pour les travaux de mise en conformité (via l'Agence de l'Eau Seine-Normandie).

#### Les entreprises

Elles ont aussi l'obligation de s'assurer de la conformité de leurs branchements d'assainissement, d'autant plus qu'elles supportent des charges pour les micropolluants, eaux de ruissellement souillées... Leur dévotement est donc encadré par la loi (article L1331-10 du Code de la Santé Publique).

49 entreprises ont été auditées pour le contrôle de leur branchements d'assainissement

- 36 branchements ont été trouvés conformes.
- 3 entreprises ont effectué des travaux de mise en conformité.
- 6 arrêtés d'autorisation de dévotement ont été rédigés.



### Des projets d'envergure

#### Mise en séparatif de l'assainissement à Bessancourt

À Bessancourt, le réseau d'assainissement est très ancien, notamment dans la Grande Rue. Il s'agit d'un réseau unitaire, c'est-à-dire que les eaux usées et pluviales sont recueillies dans le même tuyau. Lors de fortes précipitations, la canalisation ne peut absorber toute l'eau. Une partie est alors déversée dans la nature, sans traitement préalable.

La solution : transformer le réseau unitaire en deux réseaux distincts : un pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviales. 10 km et 200 branchements sont concernés. Les travaux seront réalisés progressivement dans les années à venir.

#### Création d'un réseau d'assainissement public et d'une station d'épuration écologique à Béthémont-la-Forêt et Chauvry

Ces deux communes rurales ne disposent pas de raccordement aux réseaux d'assainissement collectifs. Le SIAEG va mettre en place un réseau de collecte des eaux usées ainsi qu'une station d'épuration composée de filtres plantés en roseaux. Elle sera implantée sur une parcelle de 18 557 m<sup>2</sup>, bordée à l'ouest par le ru des Glaises, futur lieu de rejet des eaux épurées.

Au jour d'hui, l'ensemble du réseau d'assainissement a été créé sur une portion d'environ 6,3 km. Les travaux de création de la station d'épuration doivent débiter fin 2024 et se poursuivre en 2025.



Préimplantation de la future station d'épuration écologique des communes de Béthémont-la-Forêt et Chauvry. © A.H. architectes

# 03

## Nous prenons soin des milieux aquatiques et humides

Étang, lac, zones humides, cours d'eau... Les écosystèmes aquatiques et humides prennent des formes différentes. Ils fournissent des services essentiels au bon fonctionnement de nos sociétés : nourriture, énergie, autoépuration, approvisionnement en eau, bien-être et loisir, prévention des inondations, etc. Depuis 2017, nous agissons pour préserver, réguler et restaurer ces espaces naturels, dans l'exercice de la compétence GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Philippe A. Mouton

## La protection et le développement de la biodiversité

Aujourd'hui, les écosystèmes regroupant une grande variété d'espèces animales et végétales sont fragilisés et finissent par disparaître à cause de l'activité humaine. L'artificialisation des sols, les pollutions mais aussi la prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes sont les principales causes de ce déclin.

Sur notre territoire, nous agissons en faveur de la biodiversité en intégrant des solutions diverses.

### La préservation des zones humides

A ce jour, 279 zones humides soit 230 hectares ont été répertoriées sur une partie du territoire du SIAPE suite à l'inventaire réalisé par le SAGE - Croit - Brignol - Vieille Mer. Parvenir à identifier ces réserves de biodiversité est un enjeu majeur de la politique de l'eau de la Région. Parallèlement, des travaux d'entretien ou de restauration sont réalisés.

### Pour venir compléter l'inventaire du SAGE,

nous avons identifié 77 zones humides en 2023 sur le bassin versant du ruisseau de Vieux-Montiers représentant une surface de 34,9 hectares.



Zone humide à Montignies

## Une gestion différenciée des espaces verts permettant de protéger la biodiversité

### 4 bassins de rétention des eaux pluviales et 1 zone humide sont créés en éco-pâturage

Cette solution naturelle dévient des espaces verts présents de nombreux ouvrages, notamment la maîtrise de la renouée du Japon, espèce exotique envahissante, et la fertilisation naturelle des sols.

### Zoom sur ... l'éco-pâturage

En 2022, nous avons accueilli des représentants du SIAPE, ainsi que des membres du conseil d'administration du SAGE afin de leur présenter l'impact de l'éco-pâturage sur le territoire, à l'heure du climat et aux 2030 zéro carbone et humaines.



### Gestion des espèces exotiques envahissantes

Pour protéger la flore locale, la maîtrise de certaines espèces, considérées comme invasives, est nécessaire. Sur notre territoire nous constatons la présence de renouée du Japon, de balsamine de l'Himalaya ou encore de myricaophylle du Brésil. Ces espèces empêchent les autres végétaux de se développer et perturbent l'équilibre des écosystèmes. Les potentialités écologiques du milieu sont alors réduites.



Renouée du Japon

### 5 bassins de rétention sont gérés en fauche tardive

Cette technique de gestion des espaces verts a pour principe de respecter le cycle naturel de la végétation en laissant le temps au couvert végétal de se développer. Ainsi, la pollinisation est favorisée et la flore suffisamment dense, offre un refuge à la faune. Ces bords de retenue sont gérés en fauche tardive, ce qui permet de créer des habitats urbains offrant des îlots de fraîcheur et permettant l'infiltration de l'eau de pluie.

### 8 bassins de rétention

Les abeilles jouent un rôle indispensable au bon fonctionnement de la biodiversité par leur activité pollinisatrice.







## L'entretien courant des cours d'eau

8 cours d'eau non domaniaux et leurs affluents parcourent notre territoire sur plus de 30 kilomètres à ciel ouvert. Ils circulent essentiellement en terrain privé, souvent en limite de propriété entre deux parcelles. Si l'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux doit être assuré par les propriétaires riverains conformément au Code de l'Environnement (L215-10), nous assurons régulièrement, en complément pour assurer un gestion respectueuse des écosystèmes aquatiques.

**8 cours d'eau non domaniaux** parcourent notre territoire sur plus de **30 km à ciel ouvert**



Maintenance de la végétation et l'équipement des berges en l'éclaircie

Un Programme Pluriannuel d'Entretien (PPE) des cours d'eau a été mis en place avec comme objectifs : l'entretien de la végétation des berges, l'enlèvement des embâcles, débris et flottants mais aussi le nettoyage des grilles situées en travers du lit des ruis.

5 interventions en urgence à cause de la formation d'embâcles (voir page 20).  
18 tournées d'inspection sur le terrain



## Le suivi du niveau des nappes souterraines

Pour connaître la quantité de la ressource en eau disponible, il est nécessaire de surveiller la profondeur de la surface des nappes, autrement appelé le niveau piézométrique. Que ce soit en période de fortes précipitations ou de sécheresse, il est indispensable de s'y intéresser pour comprendre le comportement et les caractéristiques des aquifères.

**23 piézomètres** placés à des endroits stratégiques de notre territoire sont régulièrement suivis.

## La surveillance des rejets d'eaux d'exhaure lors des chantiers

Lors de chantiers, certains aménageurs ont besoin de pomper et de rejeter provisoirement les eaux des nappes souterraines. Cela nécessite au préalable la délivrance d'un arrêté d'autorisation.

**7 nouvelles demandes de rejets** ont été reçues et traitées en 2023.

Nos agents étudient les demandes puis émettent un avis favorable ou défavorable en fonction des conditions suivantes :

- Les réseaux et ouvrages publics doivent être en capacité de recevoir le surplus d'eau.
- Les eaux détournées doivent être contrôlées pour éviter une pollution ou une dégradation des réseaux et ouvrages d'assainissement.
- Les eaux détournées ne doivent pas être rejetées dans le réseau d'eaux usées (sauf dérogation exceptionnelle).



Rejets d'eaux souterraines

## Des projets d'envergure

### Vaste programme de restauration et de création de zones humides

**3 créations** de nouvelles zones humides  
**7 valorisations** de zones humides dégradées

- La restauration de zones humides existantes, rue Lafite et en amont de la rue des Fossés à Montlignon, traversés par le ru de Corbon
- Le réaménagement des étangs de la Chasse et des étangs Marie à Saint-Prix et du plan d'eau du Marais de la Noée à Montlignon
- La valorisation écologique de l'étang du parc de l'établissement scolaire Bury Hossart à Vaugency
- La création d'une zone humide pédagogique à Babonne
- La réhabilitation d'une zone humide au niveau du bois de la Chapelle à Francouville
- Un aménagement hydro-écologique d'une zone humide de 3,5 hectares à Béhémont de Fort

**Au total, 31 000 m<sup>2</sup>** de zones humides sont concernés par ce programme de travaux

Les objectifs ont été de : diversification des milieux et augmentation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, des sols, des paysages, réduction de la pollution, des nuisances et récupération de volume de rétention pour lutter contre les inondations. L'ensemble des actions rentre dans le cadre du renforcement de la trame verte et bleue, à l'échelle régionale.

## Restructuration des étangs du Château de la Chasse à Saint-Prix

Inscrit au patrimoine des monuments historiques, le Château de la Chasse se situe au cœur de la forêt de Montmorency. Enouré de 3 étangs en cascade, le lieu représente aussi un intérêt hydraulique notable. Suite à l'étude historique réalisée en 2022 (permettant de connaître l'évolution dans le temps de ces milieux aquatiques), des travaux de restructuration ont été à l'étude en 2023.

L'objectif : optimiser la capacité de stockage des étangs pour atteindre 22 400 à 57 400 m<sup>3</sup> d'eau retenus en fonction

Zone humide à Béhémont de Fort



# 04

## **Nous œuvrons pour préserver la qualité de l'eau**

Des outils aquatiques en bonne santé sont la clé de l'équilibre écosystémique de nos territoires. Chaque année, plusieurs actions sont mises en œuvre pour assurer le suivi, la surveillance et le contrôle des éventuelles pollutions.

### **Des mesures régulières des eaux de surface**

Mesurer la qualité de l'eau permet de mieux connaître l'état écologique des milieux aquatiques et notamment l'impact des erreurs de branchement et d'assainissement sur le milieu naturel. Ainsi, nous pouvons déterminer les actions les plus pertinentes pour les préserver. Nous réalisons régulièrement des prélèvements et des analyses de l'eau sur l'ensemble de notre territoire.

En 2023, différentes campagnes de suivi ont été mises en place :

- 4 campagnes sur les paramètres physico-chimiques (analyse des nutriments, métaux, nitrates, pesticides, composés d'usages industriels, hydrocarbures, paramètres indicateurs de contamination par des eaux usées comme l'ammonium et le chlore) ;
- campagne hydrobiologique dans le milieu naturel (étude des macroinvertébrés et des diatomées sous forme d'indices biologiques)

#### **3 types de mesures**

- Des prélèvements d'eau ou de sédiments, qui sont ensuite analysés en laboratoire.
- Des mesures in situ effectuées par sonde (mesure immédiate de température, de la conductivité, de l'oxygène dissous, du pH, de la turbidité...)
- Des mesures de débit permettant de croiser la qualité et le volume de l'eau afin d'en déduire les flux de pollution.

Les campagnes de prélèvement ont été mises en place dans :

- les cours d'eau : 27 points de prélèvement
- les réseaux et ouvrages d'assainissement : 23 points de prélèvement



Prélèvement d'eau au site de la Vallée de la Dume.

### **2 indicateurs pour évaluer la qualité de l'eau :**

l'Etat écologique (biologie, physicochimie) tient compte de l'écosystème dans son ensemble. Il se base sur des paramètres biologiques (abondance des espèces de poissons d'une rivière par exemple), tout en tenant compte de paramètres physico-chimiques (oxygène dissous dans l'eau, température, etc.)

l'Etat chimique évalue d'après la présence et la concentration dans l'eau d'une liste de 23 substances polluantes ayant un impact environnemental avéré.

### **La gestion des pollutions**

Dès qu'une pollution est signalée, nos services techniques se déplacent sur le terrain, appréhendent le caractère urgent de la pollution, essaient de trouver l'origine du problème et réalisent des prélèvements.

**L'objectif : éviter la diffusion de la pollution !**



Par rapport à 2022, nous observons une diminution de 55% des pollutions constatées.



Pollution aux algues, au bord de la Dume. A Montmorency



## Finalisation du réaménagement du site des Cressonnieres à Saint-Gratien

Situé en zone urbaine au carrefour des villes de Saint-Gratien, Eubourne, Engihien-les-Bains et Sury-sous-Montmorency, le site des Cressonnieres est un lieu stratégique, en amont du lac d'Engihien-les-Bains qui assure l'apport de 70 % de ses eaux. Il connaît depuis de nombreuses années des problèmes de pollutions récurrentes ayant des conséquences négatives sur la faune et la flore.

- Un circuit innovant de dépollution a été mis en place :
- Dès l'arrivée des eaux pluviales sur le site, un pré-traitement est effectué par 1 piège à cailloux et 2 dégrilleurs permettant de retirer les pollutions solides (carnettes, débris, papiers et autres flottants).
  - Les pollutions liquides sont recueillies dans un bassin de décanation puis déviées vers la canalisation d'eau usées via une conduite by-pass.
  - Enfin, une filtration naturelle de l'eau par des Jardins Filtrants\* et un enrichissement en oxygène par une cascade complètent et terminent le circuit de dépollution.

## La lutte contre les cyanobactéries

Les cyanobactéries sont des organismes microscopiques, proches des algues, qui se développent dans les milieux aquatiques. Elles peuvent émettre des pigments qui leur donnent une coloration verte caractéristique.

Leur prolifération est favorisée par la stagnation de l'eau, les fortes chaleurs et l'ensoleillement. Certaines d'entre elles produisent des toxines dangereuses pour les animaux et les êtres humains. Elles concurrencent les autres formes de vie aquatique et étouffent les poissons en consommant l'oxygène disponible.

Depuis quelques années, la ville d'Engihien-les-Bains s'est activement développée. Le faible renouvellement de l'eau, conjugué à une profondeur limitée des plans d'eau entraînent une évaporation plus importante qu'à l'accoutumée et donc un manque d'oxygène.



## En 2023, une crise s'est produite dans le lac d'Engihien-les-Bains

**1,2t** de poissons morts

ont été ramassées en seulement 24 heures.

En plus des actions mises en place pour améliorer la qualité de l'eau dans le lac comme :

- la lutte contre les erreurs de branchement (voir page 12),
- le réaménagement du site des Cressonnieres,
- la lutte contre la cyanobactérie.

4 zones d'aération ont été mises en place à des endroits stratégiques. Cette mesure palliative crée des lits d'oxygène pour les poissons.

## Des projets d'envergure

### Renaturation de 4 tronçons du ru de Montlignon, à Eubourne

Tout d'abord, plusieurs travaux sont prévus pour 2023 :

- 1 projet de renaturation des berges (enlèvement du béton) sur 2 portions du ru.
- 1 remédiation du cours d'eau en amont du lavoir de Montlignon.
- 1 projet de renaturation et de remédiation à la confluence du ru de Corbin et de Montlignon.



Amont du lavoir de Montlignon

## Aménagement écologique des berges du lac d'Engihien-les-Bains

Le diagnostic est sans appel : 90 % des berges du lac d'Engihien-les-Bains sont artificialisées, empêchant la biodiversité naturelle de l'eau et le développement de la biodiversité. Ainsi, 8 secteurs d'intervention ont été sélectionnés pour être réaménagés et restaurés. Cela représente 1 800 mètres sur les 3 000 mètres de berges du lac.

- Porté conjointement avec la ville d'Engihien-les-Bains, cet aménageur projette plusieurs objectifs :
- Améliorer la qualité de l'eau et la valeur écologique du site, classé « patrimoine remarquable »
  - Valoriser le paysage
  - Stabiliser les berges pour la sécurité du public

Les résultats de l'étude, ainsi que l'ensemble des aménagements, ont été présentés par les membres du Bureau Syndical du SIAEP et les communes associées. Les travaux doivent débiter fin 2025.



Berge aménagée en béton sur la partie ouest du lac d'Engihien-les-Bains

# 05

## Nous agissons pour prévenir les risques d'inondation

Le caractère très urbanisé de notre territoire et sa position géographique, placés sur les coteaux des buttes de Montmorency, de Cormeilles et en fond de vallée, accroissent les risques d'inondation. Nous mettons en œuvre différents moyens pour assurer la prévention de ces risques, notamment, l'inondation par ruissellement, typique des zones urbaines imperméabilisées.



### Des solutions fondées sur la nature

#### Protection des zones d'expansion de crue

Le SIAPE a lancé une stratégie proactive pour identifier et acquies des terrains ayant un intérêt stratégique et pouvant servir par exemple de zone naturelle d'expansion de crue ou pouvant être destinés à une logique de désimperméabilisation des sols. Dans ce cadre, nous avons signé une convention avec la Seine-Normandie. Grâce à elle, nous disposons sur notre territoire d'un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles.

#### Mise en place d'un vaste plan d'action pour protéger, restaurer et développer les zones humides du territoire

Ces écosystèmes jouent en effet un rôle de tampon permettant de stocker l'eau. Des zones d'expansion de crue peuvent ainsi être protégées en bordure des cours d'eau. La restauration des zones humides a également pour objectif de recréer un écosystème favorable à la biodiversité (voir page 17).

**15 000 m<sup>3</sup> d'eau par hectare**

est le volume d'eau pouvant être stocké par une zone humide

**23 bassins de stockage**

capables de retenir jusqu'à

**490 000 m<sup>3</sup>**

Soit l'équivalent de

**181 piscines olympiques**

### Entretien et renaturation des cours d'eau artificialisés

L'état des berges des cours d'eau joue un rôle primordial pour prévenir les risques d'inondations. Des berges naturelles végétalisées permettent d ralentir les écoulements et d'absorber l'eau. Alors que des berges en béton et des murs de soutènement empêchent l'eau de s'écouler dans les zones de débordement. C'est pourquoi le SIAPE porte plusieurs projets de renaturation de berges artificialisées (p.21).

D'autres facteurs amplifient également les risques d'inondation :

**Plus de 180 ouvrages en travers** recensés sur le ru de Montignon en zone urbaine : aqueducs, pontons, passerelles, ponts, seuils, chutes, biefs, etc. Ils empêchent la régulation, l'écoulement, l'absorption et le stockage de l'eau.

#### Les zones à risque

Ces biefs, pontons, etc., dans le lit du cours d'eau vont amplifier les risques d'inondation en formant des bouchons notamment au niveau des ouvrages. Ils empêchent l'eau de s'écouler normalement. Nous intervenons donc pour enlever les embâcles que nous identifions comme problématiques (p.16).



Débord de cours d'eau, rue de Montignon, Route de Paris, 2018

#### L'auto-surveillance

Nous disposons également de 150 capteurs et sondes, répartis sur une cinquantaine de points stratégiques : bassins de stockage, déversoirs d'orage, poste de refoulement, noues stratégiques comme par exemple les connexions entre des réseaux d'eaux usées et unitaires, les cours d'eau. Le dispositif permet de compléter les données sur les points à risque, capteurs doppler, cordes de vitesse (temps de transit). Ces appareils permettent de recueillir des informations comme le débit, la hauteur d'eau et la vitesse. Les données sont transmises en temps réel à notre système de supervision. Une maintenance préventive des équipements est réalisée chaque mois, tout au long de l'année.

#### Des bassins qui remplissent leur rôle

En 2023 :

1 seul bassin a dépassé le seuil de **75% de taux de remplissage**

5 ont dépassé **50% de taux de remplissage**

11 ont dépassé le seuil de **25% de remplissage**



**Zoom sur la construction du bassin de stockage des eaux pluviales à Deuil-la-Barre**

En 2023, la construction du bassin du Montlier s'est achevée après 3 années d'études et 2 ans de travaux. La réalisation de ce bassin enterré répond à un double objectif :

- Permettre un stockage optimal des eaux pluviales et protéger les habitations des inondations
- Capter les eaux pluviales issues du ruissellement urbain

**Capacité de stockage de 15 000 m<sup>3</sup>**  
Composant de 6 parois en préfabriqués

**30 entreprises** différentes ont participé au chantier

Bassin enterré : **35 m de diamètre** et **20 m de profondeur**

- Le bassin est équipé de câbles connectés à un système de surveillance en temps réel pour surveiller la qualité des eaux avant leur retour dans le milieu naturel :
  - 2 dépollueurs relient les pollutions solides (papiers, déchets, canettes et autres flottants),
  - 1 processus de décaustation permet de retirer les sédiments et autres pollutions liquides au fond du bassin
  - 2 pompes renvoient les eaux polluées captées vers le réseau des eaux usées,
  - 4 pompes évacuent les eaux décaustées vers le réseau des eaux pluviales.
- En surface, un feuillage technique léger (Natura Qualité Environnementale) économise en énergie, avec une façade végétalisée.
- Un aménagement paysager respectueux de l'environnement et propice au développement de la biodiversité, sur un site de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.
- Une gestion des eaux pluviales à la parcelle avec des noues et des dalles alvéolées végétalisées, permettant d'infiltrer l'eau dans le sol.

### Le suivi de la pluviométrie

Nous effectuons une surveillance à partir des données de Météo France et de nos 7 pluviomètres répartis sur l'ensemble du territoire.

Une fois analysées, ces données nous permettent de mettre en œuvre différentes actions : vérification des niveaux de remplissage des bassins de rétention, des niveaux de la nappe phréatique de la présence d'embâcles aux sites d'indigènes, prise en compte de la saturation des sols par les pluies, etc. Nous nous sommes associés avec les services Météo France, nous avons mis en place un système d'alerte permettant d'informer les habitants en temps réel via sms/mail.



**2023, une année très pluvieuse**

- Comme pour les années précédentes, 2023 a été une année très pluvieuse. Les précipitations ont dépassé les 1 000 mm sur l'ensemble du territoire.
- Exemple : 85 jours de pluie (plus de 1 mm) en moyenne mensuelle (contre 62 jours en 2022).
- 27 jours où les précipitations dépassent 10 mm.

### La promotion de la gestion des eaux pluviales à la parcelle

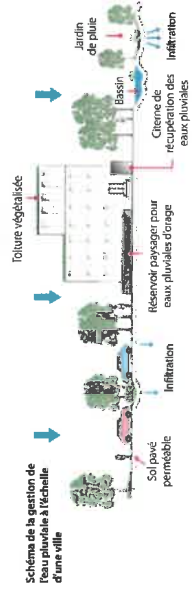
Pour limiter les risques d'inondation, il est important de réduire le volume d'eaux pluviales évacués dans les réseaux. Pour cela, nous promouvons la gestion des eaux pluviales à la parcelle, aussi bien sur le domaine privé que public.

Désimperméabiliser et permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer au plus près de son point de chute est aujourd'hui une nécessité.

Nous avons un rôle de conseil auprès des communes, particuliers, professionnels, promoteurs immobiliers, aménageurs concernant la gestion des eaux pluviales.

D'un point de vue réglementaire et après étude, nous donnons notre avis (accord, refus ou prescriptions particulières) aux demandes d'autorisation de construire que nous sont adressées par les communes ou les communautés d'agglomération. Nous intervenons également dans le cadre de la gestion des eaux pluviales et de l'appel à laction d'assainissement collectif syndical ainsi que l'application du SAGE Croult - Engien - Vieux Mer sur les communes concernées par ce schéma.

872 permis de construire ont été délivrés par nos services en 2023.



#### L'imperméabilisation des sols



### Des projets d'envergure

#### Aménagements d'hydraulique douce en Forêt de Montmorency

L'objectif est de limiter le ruissellement et l'inondation des sols en forêt de Montmorency et ses abords. En 2023, nous avons mis en place fin 2024, il s'agit de petits aménagements comme la création de renvois d'eau sur les chemins, de fossés à redents, la création de mares, l'optimisation des dépressions fermées... faisant appel au génie végétal.

Il s'agit également de créer des zones d'écoulement et de ralentir le ruissellement dans les zones urbanisées. Ils s'intègreront parfaitement au paysage et participeront au renforcement de la trame verte et bleue, ainsi qu'à la protection de la biodiversité.

#### Refonte du bassin de retenue de Beauchamp

A cause du changement climatique, les épisodes pluvieux sont plus intenses et certains bassins de retenue doivent donc être agrandis, afin de continuer à remplir efficacement leur rôle de lutte contre les inondations. C'est le cas de la mare de Beauchamp, milieu du réseau fermé.

Après plusieurs années d'étude, les travaux se dérouleront en 2 étapes, à partir de 2025 : d'abord, le réaménagement du bassin avec la création d'un mur de retenue de la voie de circulation, puis la création d'un bassin amont d'augmenter sa capacité de stockage.



06

Nous sensibilisons à la protection de l'eau

## Des animations tout au long de l'année

Les équipes du SIVARE participent chaque année à plusieurs manifestations municipales ayant pour thème la nature, l'environnement ou le développement durable. L'objectif : aller à la rencontre des habitants, expliquer nos missions et sensibiliser petits et grands aux bonnes pratiques de l'eau et de l'assainissement.

En 2023, nous avons participé à :

**6 manifestations**  
Près de **900 personnes**  
sensibilisées



Nous proposons également aux enseignants du primaire :

**Des interventions**  
pédagogiques



400 enfants ont été sensibilisés au cycle de l'eau et à l'écologie au cours de l'année. Le nombre de classes bénéficiant de ces ateliers pédagogiques. Lors de ces manifestations, nos animateurs prennent appui sur des maquettes pédagogiques :

- La maquette du « Petit cycle de l'eau » à l'échelle d'une ville et la maquette du « Cycle de l'eau domestique » à l'échelle d'une maison
- La maquette Inondable de « Cycle de l'eau naturel - Bassin versant » illustrant les risques d'inondation.

Une visite sur le terrain avec comme thème les zones humides a également été organisée pour un groupe de lycéens français, allemands et polonais via le comité de jumelage franco-allemand de Taverny.



Foto de la Vallée de la Seine pour l'assainissement

## Des projets en lien avec des établissements scolaires

Lorsqu'un projet s'y prête, nous associons les établissements scolaires à nos actions. Le projet de restauration de la zone humide pédagogique à Montigny-sur-Seine a été identifié au niveau du stade Paul Nicolas, appartenant au rd de Montigny. Cette zone est reconnue pour sa sensibilité de la volonté de créer des îlots de fraîcheur en zone urbaine, et de prévenir les risques d'inondation. Tout au long du projet, le groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau y est associé. Un travail de sensibilisation est mené avec les élèves dans le cadre d'une approche pédagogique.

A cette occasion, les élèves ont identifié et délimité les zones remarquables du site présentant un fort intérêt environnemental. Ils ont ensuite évalué les potentialités de restauration et les besoins de protection.

Enfin, les élèves ont pu participer à la réalisation du diagnostic et discuter des scénarios envisagés pour aménager la zone, avec pour objectif de favoriser la biodiversité.



Le projet de création d'une zone humide pédagogique à Montigny-sur-Seine a été identifié au niveau du stade Paul Nicolas, appartenant au rd de Montigny. Cette zone est reconnue pour sa sensibilité de la volonté de créer des îlots de fraîcheur en zone urbaine, et de prévenir les risques d'inondation. Tout au long du projet, le groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau y est associé. Un travail de sensibilisation est mené avec les élèves dans le cadre d'une approche pédagogique.



## Des partenariats noués avec des associations

En 2023, le SIAPE a accompagné 2 associations agissant pour l'eau et la biodiversité pour les aider dans leurs activités de sensibilisation.

## Un dispositif de communication complet

Dans le cadre de notre mission de service public, nous menons des actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants. Les missions techniques du syndicat peuvent être méconnues. Il est donc essentiel de les expliquer. Ainsi, depuis 2013, nous distribuons un magazine exemplaire à tous les habitants de la zone. Les magazines sont distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble de notre territoire syndical.

Notre site Internet est un outil d'information incontournable, accessible à tout et tout à jour régulièrement.

Les réseaux sociaux ont permis de diffuser largement des messages de sensibilisation au même titre que les newsletters envoyées bimensuellement à toute liste de diffusion.

**Magazine**  
2  
éditions annuelles  
154 000  
exemplaires

**Site Internet**  
47 402  
visites du site  
55 205  
pages vues

**Publications**  
réseaux sociaux  
95 848  
vues  
2378  
réactions  
7843  
likes

**Facebook**  
19283  
vues  
1006  
réactions

6 newsletters

## La création d'un lieu ressource : la Maison de l'Eau

Projet initié en 2019, la construction de la Maison de l'Eau démarre en 2024. Voulu comme un lieu de formation et de sensibilisation, le bâtiment de près de 800 m<sup>2</sup> sera unique dans le Val d'Oise. Situé à côté du site des C'esnormilles, à Saint-Germain, il a vocation à accueillir un large public : enfants et adultes (citoyens, professionnels, acteurs de l'eau, élus, associations...). Les ateliers sont : ateliers pédagogiques, expositions, formations, conférences et tables-arrondies...

Différents thématiques seront abordées : l'assainissement, la gestion de l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides, les risques d'inondation, protéger l'eau de la pollution, les éco-gares...



Projet de création de la Maison de l'Eau à Saint-Germain, 2024. © J. J. J. J.

## Fonctionnement

### Les ressources humaines

**35 collaborateurs**  
soit 16 salariés, une professe et  
aux compétences variées :

- Une équipe jeune et dynamique, moyenne d'âge : 40 ans
- Un effectif stable qui se renouvèle : 3 départs et 7 nouveaux collaborateurs en 2023
- Une égalité hommes/femmes : 18 femmes et 17 hommes, une direction paritaire avec 3 femmes sur 5 dans le Comité de direction
- Des professionnels bien formés : 84 jours de formation en 2023 dont 17,5 de jours de formations obligatoires. Intervient en milieu confiné et insalubre nécessite d'être bien formé, pour des questions de sécurité. Tout le personnel technique suit des formations spécialisées obligatoires à intervalles réguliers, notamment le Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés des Baux (ATP). Le personnel reçoit également des formations sur le sauvetage et secourisme au travail, secours incendie et évacuation incendie, ainsi que l'habilitation électrique.

### Un système d'astreinte

Il permet d'intervenir 24h/24h, 7 jours sur 7, en cas d'urgence. 16 agents mobilisés sur 35 et une dizaine de prestataires peuvent intervenir pour divers problèmes : pollution, inondation, ...



### Les ressources financières

**Contributions des EPCI adhérents pour la gestion des eaux pluviales**  
Communauté d'agglomération Plaine  
Vallée : 12 177 953 €  
Val d'Arde : 3 300 303 €

**Participation des communes**  
238 821 €

**Aides**  
accordées notamment par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ou le Conseil départemental du Val d'Oise

### Redevance assainissement

payée par les usagers via la facture d'eau possible dont une part\* sert à financer l'assainissement des eaux usées.  
Montant perçu par le SIAPE : 9 537 051 €

**Taxe GEMAPI**  
**Gestion des Milieux Aqueux et Prévention des Inondations :**  
6 787 102 €

### PFAC

**Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) sur les nouveaux branchements :** 131 469 €

## Lexique

**Assainissement :** gestion des eaux usées, c'est-à-dire leur évacuation, leur transport (dans les égouts) et puis leur traitement. L'opération est financée par les usagers à travers la taxe d'assainissement qui est collectée par le réseau d'assainissement public (collecte les eaux usées), soit non collectif (système individuel) ou collectif (réseau public). Les usagers ont des contrats ont été passés, ainsi nous contribuons à faire vivre le tissu économique local.

**Bassin de retenue ou de stockage :** ouvrage destiné à contenir le surplus d'eau de pluie en cas de fortes précipitations, particulièrement en période de fortes pluies. Les eaux de pluie sont stockées dans le bassin pendant un certain temps avant d'être évacuées dans le réseau public. Une fois l'épisode pluvieux terminé, le bassin restitue progressivement l'eau au réseau d'eaux pluviales ou au milieu naturel.

**Bassin versant :** espace délimité par des lignes de crête (ligne de partage des eaux), dans lequel toutes les eaux (pluie, cours d'eau...) s'écoulent naturellement vers un même point appelé exutoire (c'est-à-dire une rivière, un fleuve, un lac...). Un bassin versant peut être une partie d'un territoire géographique ou être défini par des limites administratives des communes ou des départements.

**Dilomètres :** algues microscopiques unicellulaires dont la squellette externe est composée de silice.

**Eaux usées :** eaux polluées par l'usage qui en a été fait. Elles proviennent des habitations (les eaux usées domestiques) se regroupent dans les égouts et sont traitées dans les stations de traitement des eaux usées (les usages domestiques) se regroupent dans les usages industriels, agricoles, artisanaux, commerciaux, etc.

**EUND (Eaux Usées et Non Domestiques) :** Eaux usées issues d'une activité industrielle, artisanale ou commerciale, dont les caractéristiques diffèrent d'une eau usée provenant de l'usage domestique de l'eau.

**Épandeur :** amoncellement anormal de matériaux ou de déchets divers (bois, végétaux, déchets, etc.) dans les cours d'eau, qui peut amplifier les risques d'inondation.

**GEMAPI (Gestion des Milieux Aqueux et Prévention des Inondations) :** compétence juridique créée par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation de l'Égalité Territoriale (notamment l'article L.111-7) relatif aux missions de la CSMAPI dans son article L.111-7 (aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, entretien et l'entretien de ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations côtières et des zones humides).

**Macroinvertébrés :** animal visible à l'œil nu, dépourvu de colonne vertébrale et d'os en général, tel que les insectes, mollusques, crustacés et vers, habitant au fond des rivières et des plans d'eau.

**Regime d'eau souterraine :** masse d'eau contenue dans les interstices ou les fissures d'une roche capable de laisser circuler de l'eau. Selon la roche, elle est soit capable de circuler dans la roche (partie de la nappe), le niveau des nappes peut varier en fonction des infiltrations et des prélèvements d'eau.

**Ouvrage de délimitation :** Ouvrage qui permet un traitement sommaire des eaux usées par passage dans un bassin. Sous l'effet de la gravité et du nivellement du terrain, les eaux usées se séparent en deux phases : une phase liquide et une phase solide. Les eaux solides « charriées » s'écoulent par la partie haute de l'ouvrage et contiennent leur cheminement dans le réseau d'assainissement.

**Période de retour :** durée moyenne au cours de laquelle, statistiquement, un événement pluvieux d'une même intensité se reproduit.

**Physico-chimiques :** Désolion naturelle de l'eau par des plantes aux propriétés filtrantes comme le carex, le roseau commun, le papyrus, la massette, ...

**Poste de relèvement :** Equipement de pompage mettant sous pression les eaux afin de leur permettre de franchir un relief et de poursuivre leur écoulement.

**Réseau d'assainissement collectif :** Ensemble des canalisations et ouvrages auxiliaires assurant le transport des eaux usées vers une installation de traitement. On distingue les réseaux unitaires et séparatifs.

**Réseau séparatif :** Mode de collecte dans lequel les eaux usées et pluviales transitent par des canalisations distinctes.

**Réseau unitaire :** Mode de collecte ne distinguant pas les eaux usées et pluviales qui sont mélangées dans une seule et même canalisation, jusqu'à la station d'épuration.

**Régime :** une zone plus ou moins large en bordure des rivières aquatiques, où pousse un ensemble d'espèces végétales. Elle joue un rôle écologique important : elle favorise l'infiltration de l'eau dans le sol, améliore la qualité de l'eau en la filtrant et offre un habitat favorable à la faune, ce qui permet de développer la biodiversité.

**Ru :** Petit ruisseau

**Régime d'écoulement :** écoulement permanent et temporaire des eaux de pluie sur une surface perméable ou imperméable (chaussée, toiture, terrasse, jardin, ...), à la suite d'uneaverse.

**SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :** Établi par les acteurs locaux et soumis à l'approbation du préfet, le SAGE vise à une gestion équilibrée et collective de la ressource en eau. Constitué d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durables et d'un règlement et d'un règlement de police, le SAGE doit être compatible avec les préconisations. Enfin, le SAGE doit être compatible avec le SDAGE.

**Zones humides :** Éco-systèmes ayant un type de sol et/ou une flore spécifiques et où la présence de l'eau est permanente ou temporaire. Elles peuvent prendre différentes formes : marais, tourbière, font alluviales, prairie... Elles jouent un rôle important dans le cycle de l'eau, la biodiversité, les écosystèmes et les inondations. Préservation de la biodiversité, lots de fraîcheur en ville, recharge de nappes phréatiques, absorption du carbone, filtration des polluants de l'eau ...





**Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghein-les-Bains**

1 rue de l'Égalité - 95230 Soisy-sous-Montmorency  
Tél : 01 30 10 60 70 / Fax : 01 30 10 60 71 - [info@siare.net](mailto:info@siare.net)

[www.siare95.fr](http://www.siare95.fr)



